

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6074

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation donnée à la société Habitations modernes et familiales de déposer toutes demandes de permis de construire et de démolir portant sur le bien communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 25 juillet 2005, d'un tènement d'environ 595 mètres carrés situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins et cadastré sous le numéro 223 de la section AL.

La Communauté urbaine est en cours de cession, à la société Habitations modernes et familiales, du tènement communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins, dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Habitations modernes et familiales ou toute société se substituant, à déposer toutes demandes de permis de construire et de démolir portant sur ce bien communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Habitations modernes et familiales ou toute société se substituant, à déposer toutes demandes de permis de construire et de démolir portant sur le bien communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,